

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

1. Objet

Après avoir visité les installations du club et avoir pris connaissance de son règlement intérieur et des prestations proposées, l'adhérent souscrit un contrat d'abonnement nominatif avec le club PILOO POP dont les conditions et modalités visées ci-après et selon celles précisées dans les conditions particulières figurant ci-après.

2. Prestations comprises dans l'abonnement

La souscription de l'abonnement permet à l'Adhérent d'utiliser les installations et à bénéficier des prestations du club comprenant cours collectifs, cardio-training, renforcement musculaire, relaxation et cours de danse avec jonglage.

3. Durée

L'abonnement est conclu pour une durée de 3 mois incompressible figurant dans les conditions particulières. A l'issue de ce délai, il se poursuit par tacite reconduction selon les modalités prévues à l'article 4.

4. Reconduction

A l'issue de la période incompressible, l'abonnement se reconduit mensuellement à défaut de résiliation par l'adhérent par courrier simple ou courrier électronique au siège du club PILOO POP 30 jours avant l'expiration du mois d'abonnement en cours.

5. Garantie de prix

Le prix de l'abonnement mensuel est garanti pendant la première année du contrat. Si à l'issue de la première année, le club PILOO POP modifie ses tarifs, les nouveaux tarifs seront pleinement applicables à défaut de résiliation par l'adhérent dans les conditions fixées à l'article 6.

6. Résiliation

a. A l'initiative du Membre

A l'issue de la période incompressible stipulée dans les conditions particulières, l'abonnement est librement résiliable par l'adhérent, par courrier simple ou courrier électronique au siège du club PILOO POP 30 jours avant l'expiration du mois d'abonnement en cours.

Toute résiliation ne peut en aucun cas donner droit à l'Adhérent à un quelconque reversement des cotisations préalablement versées. Pour être validée définitivement, la résiliation doit être confirmée par le club PILOO POP.

b. A l'initiative de PILOO POP

L'abonnement est résilié de plein droit par le club contractant aux motifs suivants :

- En cas de fraude dans la constitution du dossier d'abonnement, fausses déclarations, falsification de pièces ;
- En cas de défaut de paiement, étant précisé qu'un premier incident de paiement donne lieu à la suspension d'abonnement en attendant régularisation, mais que deux défauts de paiement consécutifs ou non donnent lieu à la résiliation de l'abonnement ;
- En cas de non-respect du respect du règlement intérieur ;
- En cas d'attitude du membre contraire à l'usage, aux normes de courtoisie, de politesse, de bonnes mœurs, de propreté ou de non-respect de la tenue vestimentaire adéquate.
- En cas de résiliation pour fraude ou défaut de paiement, PILOO POP conservera tous les montants perçus, tout en se réservant la possibilité de poursuites qu'il désirerait intenter.

7. Suspension

L'abonnement pourra être suspendu pendant une durée d'un minimum d'un mois sans pouvoir excéder trois mois en cas de :

- Congés de l'Adhérent ;
- Problème de santé ne lui permettant pas la pratique du sport.

La suspension sera demandée par l'adhérent qui fera état des justificatifs nécessaires (attestation de l'employeur, billet d'avions, certificat médical).

8. En cas de non-paiement

Tout impayé produit de plein droit un intérêt égal au taux légal augmenté de quatre points à compter du premier du mois suivant. Tout retard ou tout rejet de paiement non régularisé dans le mois entrainera le transfert du dossier au service contentieux et l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues.

Tous les frais de gestion contentieuse seront alors imputables à l'abonné faisant l'objet de ces démarches amiables et/ou judiciaires.

9. Compétence judiciaire en cas de litige

Tout litige entre abonné et PILOO POP sera de la compétence exclusive des juridictions de Nouméa quel que soit le lieu de domicile de l'abonné.

10. Règlement intérieur

L'adhérent déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur affiché dans le club et dont un exemplaire lui est remis par mail.

11. Dépôt d'objet

L'adhérent a possibilité de déposer ses affaires ou objets de valeur dans les meubles prévus à cet effet dont l'utilisation est limitée à la durée de la séance.

La direction ne peut être tenue pour responsable pour tous vol, perte ou détérioration d'objets ou vêtements déposés dans les vestiaires.

12. Condition physique

L'adhérent atteste que sa constitution physique si son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités, le matériel proposés par PILOO POP. L'adhérent remet, ou s'engage à remettre un certificat d'aptitude à la pratique des activités physiques et sportives.

Toute inaptitude à ces activités déclarée postérieurement à la conclusion du contrat ne pourra donner lieu à remboursement ou report de tout ou partie de l'abonnement.

13. Responsabilité civile

PILOO POP, est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel.

Cette assurance a pour objet de garantir PILOO POP contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civiles encourues au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels, matériels, immatériels...

La responsabilité de PILOO POP ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations.

De son côté, l'adhérent s'engage à souscrire une police d'assurance Responsabilité civiles personnelle, le couvrant de tous dommages qu'il pourrait causer à des tiers ou à lui-même de son propre fait, pendant l'exercice des activités du club.

14. Loi informatique et libertés

Conformément aux dispositions de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, l'adhérent a un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données traitées informatiquement par PILOO POP.

15. Mineurs

En cas d'inscription d'une personne mineure, une autorisation parentale sera nécessaire.

NOM prénom et signature